Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 PP 1011 BSPP - Fourniture de repas livrés destinés à ravitailler de manière ponctuelle certains centres de secours.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le décret n° 2006-975 modifié du 1er août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres de la ville de Paris en date du 3 juin 2014 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2014, par lequel M. le Préfet de police soumet à son approbation les modalités d'attribution et autorisation de signer le marché relatif à la fourniture de repas livrés destinés à ravitailler de manière ponctuelle certains centres de secours de la BSPP pendant la durée de travaux de réfection des cuisines ainsi que de manière permanente le site de Limeil Valenton jusqu'à la livraison de la cuisine ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe de l'opération, ainsi que les pièces administratives [règlement de la consultation (RC) et ses annexes, le cahier des clauses administratives particulières, le cahier des clauses techniques particulières et ses annexes, l'acte d'engagement et son annexe], relatives au marché passé en application des articles 30 et 77 du Code des marchés publics relatif à la fourniture de repas livrés destinés à ravitailler de manière ponctuelle certains centres de secours de la BSPP pendant la durée de travaux de réfection des cuisines ainsi que de manière permanente le site de Limeil Valenton jusqu'à la livraison de la cuisine.

Article 2 : M. le Préfet de police est autorisé à signer le marché avec l'attributaire désigné par la Commission d'Appel d'Offres de la ville de Paris lors de sa séance du 3 juin 2014 concernant la fourniture de repas livrés destinés à ravitailler de manière ponctuelle certains centres de secours de la BSPP pendant la durée de travaux de réfection des cuisines ainsi que de manière permanente le site de Limeil Valenton jusqu'à la livraison de la cuisine.

Ce marché sera conclu pour une durée de 4 ans ferme.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget spécial de la préfecture de police - exercices 2014 et suivants - section de fonctionnement, chapitre 921, article 921-1312, compte nature 60623.